

# Conseil Municipal

## SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

L'An deux mil vingt-cinq, six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU-SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents** : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, FERRIER Marie, JACQUET Stéphanie, NOUAT Élisabeth et VILLAIN Bernadette, MM. BOUCARD Roger, BLAIN Claude, DELARGE Jacky, GRIMAUULT Romain, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice

**Pouvoir** : Mme GOGUÉ Catherine donne pouvoir à Mme NOUAT Elisabeth, M. BOUARD Denis donne pouvoir à M. DELARGE Jacky, M. TAILLANDIER Julien donne pouvoir à Mme FERRIER Marie

**Absentes excusées** : Mme LECLERC Aurélie, Mme MARTINAT Isabelle

**Secrétaire de séance** : M. REMANJON Patrice

---

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 30 septembre 2025.

### 1) PRÉSENTATION D'UN PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire invite les représentants de la société NOUVERGIES, à présenter leur projet au Conseil Municipal. La société a identifié plusieurs zones potentielles sur le territoire communal de Menetou-Salon. Les retombées financières estimées pour l'installation de cinq éoliennes s'élèveraient annuellement à 40 000 € d'indemnités locales et 34 000 € de retour de fiscalité, plus un versement unique de 150 000 €. Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet : 10 voix contre, 5 abstentions, 2 voix pour, en raison notamment de l'impact néfaste pour la biodiversité et d'un point de vue touristique.

### 2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal ordinaire du 8 septembre 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

### 3) PRESELECTION DES SCENARIOS POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

A l'issue de l'étude d'aménagement et de programmation relative au développement de l'attractivité communale, mené par le bureau d'étude ATOPIA, M. le Maire propose d'engager la mise en œuvre d'actions successives de requalification des espaces publics, selon l'ordre ci-après :

- 1- projet concernant la rue du Commerce,
- 2- aménagement de la place centrale,
- 3- route de Bourges.
- 4- rue du Château

le CIT sera missionné en tant qu'Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour épauler la collectivité  
Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

**4) DÉLIBÉRATION 2025CM09D01-01 CONVENTION POUR LA RÉPARTITION DES CHARGES FINANCIÈRES DES DÉPENSES LIÉES AUX RASED ANNÉE SCOLAIRE 2025-20256**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la Commune d'Henrichemont concernant la convention RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté). Cette convention fixe une participation de 1,50 € par élève inscrit, soit 107 élèves concernés pour un montant total de 160,50 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention ainsi que les frais de participation et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

**5) DÉLIBÉRATION 2025CM09D02 PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE CANTINE ET DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS DES THÉBAULTS SCOLARISÉS À L'ÉCOLE D'HENRICHEMONT ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Monsieur le Maire propose de reporter ces délibérations au mois de novembre 2025. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**6) DÉLIBÉRATION 2025CM09D03 VOIRIE COMMUNAUTAIRE ENTRETIEN PAR LA COMMUNE - REMBOURSEMENT PAR LA CCTHB**

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération au mois de novembre 2025. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**7) INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS DU MAIRE**

**a) DECISION 2025/01**

En application de la délibération 04.06.2020.06 (article 2122-22 du CGCT), et de la délibération 2024.09.10 du 9 septembre 2024, Monsieur le Maire a décidé de procéder à l'acquisition de parcelles situées rue Armand Cormont (AL152, AL254, AL256, AL218, AL217 et AL21) d'une surface totale de 1 274 m<sup>2</sup>, pour un montant global de 15040 €, frais de notaire compris. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

**b) DECISION 2025/02**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la délibération 04.06.2020.06, donnant délégation des compétences en application de l'article 2122.22 du CGCT, et notamment l'article 7, une décision du Maire a été prise afin de lancer la maîtrise d'œuvre de la SARL Ingénierie Conseil en Aménagement pour le programme de voirie 2025, pour un montant de 4925 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

**8) COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS**

**Intervention de Stéphanie JACQUET Adjointe Animations Communication et Associations**

Mme JACQUET présente aux élus les dates des futures manifestations de 2026.

**Intervention de Jacky DELARGE Adjoint École – Enfance Jeunesse**

M. DELARGE informe le Conseil Municipal du ramassage des pommes de terre (1 280 kg) destinées à la cantine, de l'inauguration du nouveau jardin participatif, et du succès de la Semaine de la Science.

**Intervention de Marie FERRIER Délégué – Numérique et Communication**

Mme FERRIER annonce le Marché d'automne avec 15 exposants inscrits à ce jour.

**9) AFFAIRES DIVERSES**

- 1) Le gros œuvre de l'abri vélo est terminé. L'entreprise RONDINO a apporté son concours pour finaliser cette construction ainsi que l'installation des batteries et des cellules photovoltaïques.
- 2) Les travaux du pôle touristique de Farges commenceront le 7 octobre 2025.

La séance du prochain conseil municipal est fixée le 3/11/2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures